Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DCB2023_05_19-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2023 05 19
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 15 juin 2023
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise, à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD (*en remplacement d'Isabelle DURANTEAU*), Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY, Séverine BESSONNET, *Conseillère déléguée,* Nicole BOULINEAU, *Conseillère déléguée.*

Excusée : Isabelle DURANTEAU.

Renouvellement d'un bail de chasse au bénéfice de l'association de chasse « La Saint Hubert »

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a constitué sur la commune de Saint Révérend des réserves foncières dans le périmètre des zones d'activités économiques ou autres parcelles attenantes.

Ces parcelles sont louées pour partie à des exploitants agricoles, dans le cadre d'une convention annuelle d'occupation précaire non soumise au statut du fermage.

L'association de chasse « La Saint Hubert » a sollicité le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour renouveler le droit de chasser et de passage, sur les parcelles situées à « La Maubretière d'en haut », « La Maubretière d'en bas », « Les Bazinières » sur la commune de Saint Révérend, référencées ci-dessous, représentant une surface totale de 54 ha 43 a 98 ca.

La Maubretière d'en haut

Réf. Cadastre	Adresse	Surface
B 17	Le Rocher	41 160 m²
B 18		15 415 m²
B 19	Le Ringeard	19 455 m²
B 1279	Maubretière	15 290 m²
B 1343		835 m²
B 1346		16 591 m²
B 1348		17 216 m²
B 1350		10 758 m²
B 1352		9 030 m²
B 1902		24 813 m²
Total		170 563 m²

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DCB2023_05_19-DE

La Maubretière d'en Bas

Réf.cadastre	Adresse	Surface
B 238	La Maubretière	11 905 m²
B 239		19 330 m²
B 240		8 620 m²
B 253		16 100 m²
B 254		12 660 m²
B 255		7 560 m²
B 256		4 390 m²
B 257		11 780 m²
B 258		15 700 m²
B 1303		21 370 m²
B 1702		35 110 m²
Total		164 525 m²

Les Bazinières

Réf. cadastre	Adresse	Surface
B 349	Les Bazinières	11 700 m²
B 351		9 050 m²
B 352		8 000 m²
B 355		6 420 m²
B 356		8 460 m²
B 357		7 690 m²
B 363		17 640 m²
B 364		13 015 m²
B 365		7 600 m²
B 366		3 760 m²
B 367		10 520 m²
B 368		21 540 m²
B 787		8 040 m²
B 828		16 570 m²
B 829		7 850 m²
B 830		9 585 m²
B 831		15 755 m²
B 1181		2 000 m²
B 1320		1 856 m²
B 1360		17 887 m²
B 1362		1 725 m²
B 1364		2 647 m²
Total		209 310 m²

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DCB2023_05_19-DE

Il est ici précisé que le droit de chasse appartient au propriétaire de terre et qu'il est le seul à pouvoir accorder le droit de chasser à un tiers. Ce droit de chasser peut être contracté librement par le biais d'un bail de chasse, pour une durée déterminée avec un loyer annuel pour la pratique de la chasse.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, il est proposé de renouveler le bail de chasse au bénéfice de l'association « La Saint Hubert », des parcelles ci-dessus référencées, pour une nouvelle année et moyennant une redevance de 3,60 € par hectare.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu le projet de bail de chasse,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver le renouvellement pour une année du bail de chasse sur les réserves foncières La Maubretière et Les Bazinières sur la commune de Saint Révérend au profit de l'association de chasse « La Saint Hubert » moyennant une redevance de 3,60 € par hectare ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail de chasse et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 20 juin 2023

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 JUIN 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 20 JUIN 2023

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.